



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 25 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	12
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
19 mars 2024	
DATE D’AFFICHAGE	
29 MARS 2024	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le	
29 MARS 2024	
et publication du	
29 MARS 2024	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-cinq mars**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH

Absents avec pouvoir :

Christine VALADE donne pouvoir à Bernard PLACE
André ALEX donne pouvoir à Christian LAREURE
Didier DUPIN donne pouvoir à Patrick DUCROS
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Lucie ROCH
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Fabienne STALARS
Isabelle ROUIDAN donne pouvoir à Jacky BRAT

Absent sans pouvoir :

Patrick PORNET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Bernard PLACE

OBJET : 2024-024 : Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de Village de caractère : Appel à projets « Rendez-vous au village - année 2024 »

Dans le cadre d'un appel à projets du département incitant à créer des animations dans les villages de caractère, les communes d'Ambierle, Le Crozet, Charlieu, Saint-Haon-Le-Châtel, Saint-Jean-Saint-Maurice-Sur-Loire et Perreux se sont associées pour proposer une action commune dont l'objectif est de renforcer leur attractivité touristique et culturelle auprès de la population locale et des visiteurs. Cette action permet de tisser des liens entre les communes et de faire rayonner le réseau des Villages de caractère du département.

Monsieur le Maire rappelle que part délibération n°2024-007, une convention de partenariat entre les Villages de caractère Loire Nord a été signée avec les communes d'Ambierle, Le Crozet, Charlieu, Perreux, Saint-Haon-Le-Châtel et Saint-Jean-Saint-Maurice-Sur-Loire le 10 mars 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240325-2024-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024

Publication : 29/03/2024

Le projet proposé est la création d'un « jeu de cartes des sept familles » reprenant les personnages importants qui ont marqué l'histoire, la culture et l'économie des six communes du Nord du département.

Ainsi, la commune de Perreux est porteuse du projet « Jeu des 7 familles Villages de caractère ».

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'appel à projets « rendez-vous aux villages – année 2024 ».

En effet, pour information, le soutien financier s'élève à 6 000 € dans le cadre de démarche collective ou mutualisée entre plusieurs villages.

La commune souhaite obtenir la totalité de cette somme suite à ce projet éligible à cette enveloppe à hauteur de 50 %, selon le financement suivant :

INVESTISSEMENT	COUHT HT	COUHT TTC
Prestations artistiques	4 912.00 €	4 912.00 €
Impression des 1 200 jeux et achat de boîtes	4 858.00 €	5 829.60 €
Communication	2 100.00 €	2 520.00 €
TOTAL	11 870.00 €	13 261.60 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter** le département de la Loire pour obtenir l'aide financière dans le cadre de l'appel à projets « Rendez-vous au village – année 2024 ».
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.
- **D'affecter** la recette correspondante au budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



A PERREUX, le 28 mars 2024

Le secrétaire de séance

Bernard PLACE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240325-2024-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024
Publication : 29/03/2024